

Rapport d'activité

2015



Audace
Institut **Afrique**

Une vision **libérale** du progrès

Une liberté responsable pour une prospérité partagée

<http://www.audace-afrique.org>

Qui sommes-nous?

Audace Institut Afrique (AIA) est un think tank ivoirien indépendant, apolitique, à but non lucratif créé en 2009.

Notre mission : A travers ses publications, ses séminaires, ses conférences, ses travaux de recherche, sa volonté de recueil d'idées novatrices multiculturelles et multidisciplinaires, AIA stimule le débat politique en faisant des propositions contextualisées de réformes concrètes basées sur l'Etat de droit, la liberté économique, la propriété et les libertés individuelles. AIA travaille également au renforcement de la société civile à travers des rencontres-débats, un programme de formation à l'attention des étudiants et des plaidoyers mobilisateurs.

Notre vision : Une liberté responsable pour une prospérité partagée.

Edito



L'année 2015 a été pour Audace Institut Afrique une année de création et de partage avec une consolidation de la structure. En effet, au delà de la fidélisation de nos donateurs, nous avons obtenu la confiance de nouveaux soutiens

financiers. L'équipe s'est élargie avec l'arrivée de deux nouveaux membres dans le comité scientifique. Les activités de notre antenne malienne ont débuté et l'équipe des permanents a été formée à la gestion et à la promotion d'une organisation à but non lucratif.

Le programme de recherche « Comment réinventer le système foncier rural ? », débuté en 2014, s'est poursuivi pour atteindre la phase de la finalisation de l'étude qui sera présentée en février 2016. Des idées innovantes ressortent de ce travail et vont dans le sens de la création de richesse en milieu rural mais aussi de la réduction des conflits. La sécurité de la propriété est un élément essentiel de la liberté. Proposer un mode de sécurisation respectant les traditions tout en

modernisant la gouvernance était un défi majeur pour l'institut. Nous terminons donc cette année dans l'impatience de partager nos travaux et la préparation de la phase d'implémentation de nos propositions dans quatre villages ivoiriens grâce au soutien de la Friedrich Naumann Stiftung. De nouveaux défis se profilent !

Le programme de formation des étudiants qui nous est cher depuis la création de l'institut a été très dynamique cette année encore avec des thèmes citoyens et des concours. Pour la première fois nous avons étendu nos interventions à Yamoussoukro.

Les informations figurant dans ce rapport d'activité succinct peuvent être complétées par notre site internet qui est très complet et a été entièrement relooké cette année.

Au nom de toute l'équipe d'Audace Institut Afrique, je vous souhaite une bonne lecture. Nous espérons vous retrouver sur notre chemin en 2016 pour partager de nouvelles idées et faire avancer la voix/voie de la liberté.

Gisèle Dutheil
Directrice d'Audace Institut Afrique

4 axes pour promouvoir la liberté en Afrique

- ◇ **Recherche**
- ◇ **Eveil des consciences**
- ◇ **Formation / Action**
- ◇ **Etudes citoyennes**



Des idées pour l'action

RECHERCHE

Comment réinventer le système foncier rural en Côte d'Ivoire ?

Un travail de recherche multiculturel et multidisciplinaire



Avec le soutien de l'Atlas Economic Research Foundation et la Friedrich Naumann Stiftung.

Réinventer la sécurité foncière

Selon les chiffres les plus optimistes, 4% des terres sont actuellement immatriculées en Côte d'Ivoire. À ce rythme, il faudra plus d'un siècle pour couvrir le territoire. Notons que le certificat foncier est à la charge du demandeur et il coûte en moyenne un an du revenu de l'ivoirien moyen. Or, l'Etat n'a pas les moyens de délivrer des titres gratuits. Ce contexte oblige à repenser la sécurité des terres. Il faut en effet sécuriser les 96% de terres rurales restantes dans l'attente de leur immatriculation.

Le développement de la contractualisation claire dans les échanges fonciers est une voie propice à la sécurisation. Pour réduire les risques et donc favoriser l'investissement, réduire les litiges, favoriser la cohésion sociale, il convient de mettre

en place un cadre qui donne le maximum de clarté et donc de crédibilité aux contrats. L'espace géographique, le nom des parties, le référent de famille, la durée du contrat, le type de contrat, les cultures et activités possibles sur la terre, le juste prix, doivent être clairement définis par les parties avec des traductions si nécessaire pour que l'engagement soit parfaitement clair.

Un contrat clair permet à un investisseur de faire des prévisions adaptées au type de droit qu'il détient. Ces contrats ont l'avantage de s'adapter au contexte dans lesquels ils sont passés dans le respect des réalités locales différentes selon les régions. Pour entourer la contractualisation d'une crédibilité suffisante, des réformes de fond sont

nécessaires.

Réinventer le mode de gouvernance

L'Etat seul n'a pas la capacité d'immatriculer les terres rurales et les communautés seules ne le peuvent pas non plus. Une complémentarité entre les deux est nécessaire. **Les communautés ont une bonne connaissance de leurs terres ce qui représente une richesse incontestable qu'il faut absolument potentialiser et exploiter.** Pour le faire, une relocalisation de la gouvernance de la terre est nécessaire. Dans cette dynamique, les comités villageois de gestion foncière rurale (CVGFR) ont un rôle majeur à jouer. C'est en effet sur eux que repose la clarté des contrats. Le rôle des CVGFR doit être étendu à :

- La création de registres fonciers communautaires, cartes des villages indiquant les espaces géographiques et les liens des habitants à la terre (Détenteur de droits coutumiers, usagers, etc.)
- L'enregistrement, pour les terres familiales, du nom du référent qui peut agir au nom de tous
- L'assistance des parties lors de la passation des contrats
- L'archivage des informations foncières du village

Pour être efficaces, les comités doivent être composés des acteurs clés du foncier dans les

Réinventer la richesse de la Terre

Terre Mère nourricière mais aussi bien marchand, c'est possible! Grâce à une contractualisation claire, avant même d'être immatriculées, les terres ont de la valeur dans leur espace coutumier et les revenus de la terre peuvent absolument être individualisés. Chaque usager profite des fruits offerts par son travail. Le risque

villages et leur organisation doit être mieux structurée. Cela ne peut se faire que sous l'impulsion de l'Etat qui doit assurer la mise en place, le contrôle et la formation des comités. Le jeu en vaut la chandelle. **Relocaliser la gouvernance permettra d'améliorer la sécurité foncière, terreau favorable à l'investissement.** En dépendent l'agriculture, la sécurité alimentaire, la réduction des conflits, la cohésion sociale.

La relocalisation de la gouvernance de la terre est un moyen de réconcilier la tradition et le modernisme dans un contexte de globalisation. C'est une politique moderne qui permet à la Côte d'Ivoire d'afficher audacieusement sa spécificité tout en devenant un espace plus attractif. Car, on ne peut pas émerger matériellement en se perdant intellectuellement et culturellement.

Ce nouveau cadre de gouvernance, cercle vertueux entre l'Etat et les communautés, est un terreau très favorable à la formalisation des terres ce qui aidera le gouvernement dans la mise en œuvre de la loi de 1998 qui régit le foncier rural.

d'investir en milieu rural diminue drastiquement, car quand un accord est transparent et reconnu socialement, les risques de contestations diminuent et la cohésion sociale est renforcée. Le terrain devient favorable à l'emprunt, à la mise en valeur et à la création de richesse.

Les résultats de l'étude seront présentés publiquement en février 2016.



Friedrich Naumann
STIFTUNG **FÜR DIE FREIHEIT**

EVEIL DES CONSCIENCES

Gestion des biens communs en Afrique Peut-on suppléer la défaillance des Etats ?



Le 25 février 2015, AIA a organisé à Abidjan, avec le soutien **d'ARIS-Intelligence**, un colloque pluridisciplinaire sur le thème : **Gestion des biens communs en Afrique : Peut-on suppléer la défaillance des Etats ?**

Question originale et méconnue la « gestion des biens communs », facteur de cohésion sociale, est un thème d'une importance cruciale pour un développement sain et soutenable du continent africain.

Conformément à la méthode d'AIA de traiter les sujets les plus sérieux de façon objective et indépendante, critique et constructive, à contre-courant des préjugés et des discours convenus, la diversité des angles d'approche de ce vaste sujet aux multiples facettes – philosophique, économique, juridique, historique - a permis d'explorer des pistes complémentaires de réflexion pratique et adaptée au contexte africain.

La qualité et la densité des interventions, le caractère nourri et polémique des échanges qu'elles ont suscités, a permis de remplir l'objectif affiché de ce colloque, d'ouvrir le débat et de contribuer à éveiller des consciences individuelles et citoyennes libres et agissantes.

Les intervenants :

- ◇ **Yahot CHRISTOPHE** professeur titulaire de philosophie. Enseignant Chercheur à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké.
- ◇ **Jean-Marie SALAMITO**, professeur d'histoire du christianisme antique à l'université Paris-Sorbonne, trésorier de l'Institut d'études augustiniennes (IEA), connu dans le monde entier comme un des principaux centres de recherche sur Saint Augustin (354-430), et il co-dirige la collection bilingue (latin-français) des œuvres de saint Augustin célèbre sous l'appellation de « Bibliothèque Augustinienne » (BA).
- ◇ **Alban Alphonse Emmanuel AHOURE**, directeur p.i. de la Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES (CAPEC).
- ◇ **Denis L. BOHOUSSOU** directeur Général de l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIPI).



Les idées fortes

Le Pr Christophe préfère assimiler ou substituer la notion de bien commun à celle de « service public », qui se développe depuis les indépendances en distinguant les intérêts publics de ceux, privés. Dans cette perspective, il constate en le regrettant que le fonctionnement des Etats africains est informel et que le service public, peu performant, en est au stade embryonnaire.

*Un système judiciaire
indépendant pour
améliorer la
gouvernance des
biens communs*

Pour Alban Ahouré, pour répondre à la défaillance des Etats africains, des solutions alternatives de gouvernance des biens communs existent, telles que le modèle qui a valu le Prix Nobel à l'économiste américaine Elinor Ostrom. Il s'agit d'un modèle de *gouvernance locale décentralisée et participative* des biens communs. Cette nouvelle gouvernance qui n'exclut par l'Etat, permet de limiter sa fragilité et sa défaillance tout en créant localement une valeur ajoutée partagée. Des arènes de coordination, formes de discussion et de partage d'information selon des normes de réciprocité, constituent des facteurs de succès. Une voie très adaptée au contexte africain.

Le Pr Salamito explique que selon Saint Augustin, ces biens appartiennent au peuple, multitude d'êtres raisonnables associés par la participation commune et dans la concorde à quelque chose qu'ils aiment et qui les rassemble. Loin de tout élitisme, le bien commun est un bien moral objectif et universel. Les nombres et les vérités mathématiques en sont un, qui se partage et ne s'use pas. De même que la vérité, commune à tous, ou le bonheur, bien suprême

Selon le Pr Bohoussou, la propriété intellectuelle accordant un monopole sur les idées (biens communs par essence), il est en profonde contradiction avec le principe de la liberté de commerce et d'industrie selon lequel la concurrence gouverne le marché sans protection. Pourtant, le droit de la propriété intellectuelle présente, à bien des égards, des avantages pour les biens communs en les enrichissant. En effet, la protection de l'invention encourage l'innovation. La protection ayant une durée définie dans le temps, elle l'enrichit lorsqu'elle revient dans le bien commun.

Formation – Action

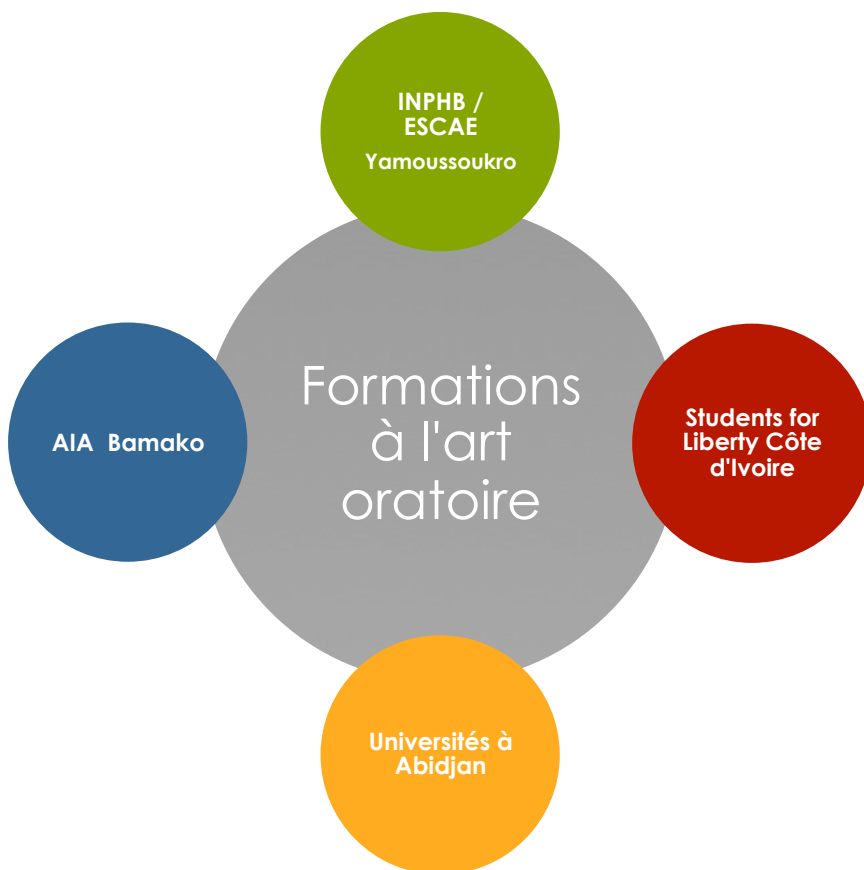
Une série de formations et de concours réalisés avec le soutien de NETWORK FOR FREE SOCIETY



Concours de débats à Yamoussoukro



Concours de discours à Abidjan



Formation de l'équipe de la nouvelle antenne Audace Institut Afrique au Mali



Comment gérer une association naissante en Afrique ?

De la création à la promotion, à la recherche de fonds. Une semaine de réflexion pour partir sur de bonnes bases.



Formation ACTEUR CITOYEN

Une formation mensuelle pendant 6 mois réunissant 100 étudiants de diverses disciplines de l'Université Félix Houphouët Boigny à Abidjan.

Le concept de la formation :

- ◇ Un thème
- ◇ Une présentation
- ◇ Un échange d'idées
- ◇ Une implémentation dans notre quotidien
- ◇ Des lectures pour s'inspirer, changer, aller plus loin, comprendre, se dépasser !



Les objectifs

- Eveiller les consciences des étudiants à la possibilité d'être, au quotidien, acteurs d'un changement positif ;
- Comprendre les fondements juridiques de la citoyenneté ;
- Comprendre les fondements d'un état de droit et l'importance de la liberté comme moteur du progrès ;
- Avoir des outils pratiques et intellectuels pour devenir activistes, combattre avec des mots, des idées, des arguments construits ;
- Comprendre que le duo corruption – mauvaise gouvernance n'est pas une fatalité et que l'on peut vivre dans un environnement éthique tout en progressant.



Les études citoyennes

Deux études de fond disponibles sur le site internet de l'institut.



2015



institut@audace-afrique.org

Tél : +(225) 57 88 82 91

Une voix africaine indépendante au service de la liberté

<http://www.audace-afrique.org>